



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



# Atelier régional sur les enjeux et défis de la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

## Présentation du processus de réforme foncière engagé

République Islamique de Mauritanie  
Honneur-Fraternité- Justice  
Ministère de l'Economie et des Finances



# Introduction

La question foncière est aujourd'hui au centre des enjeux du processus de développement eu égard :

- Aux pressions croissantes sur les terres;
- à l'expansion urbaine incontrôlée,
- aux besoins d'investissement à grande échelle et
- à la lutte contre la pauvreté.

Aspiration profonde des citoyens, la propriété foncière fait l'objet d'une multitude de conflits relatifs à son acquisition, son utilisation ou sa préservation.

Trente cinq ans après la mise en œuvre de l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983, force est de constater que celle-ci, quoique révolutionnaire, demeure inappliquée, Le secteur foncier qu'elle était appelée à réorganiser mérite toujours une nouvelle redynamisation,

Une feuille de route a été élaborée, en concertation avec la BM, pour lancer un processus de réforme qui garantit sécurité, équité, investissement et croissance,

# Diagnostic du secteur foncier

- Cadre légal obsolète et inappliqué
- 
- Administration foncière sans moyens humains ;
  - Procédures administratives coûteuses et compliquées;
  - Marchés fonciers en grande partie souterrains, transactions rarement déclarées;
  - Quasi absence de fiscalité foncière ;
  - Climat conflictuel : zones de conflits liés à des compétitions pour le contrôle de la terre
  - Tribunaux engorgés par des affaires foncières et arbitrages en suspens
  - Le secteur foncier compte parmi les facteurs de blocage au développement

# Actions entreprises en concertation avec la Banque Mondiale

1. Une feuille de route a été élaborée
2. Deux visites des lieux ont été effectuées:
  - Au TRARZA en 2016
  - En ADRAR en 2017
3. Institution du CIPREF et de la COTREF
4. Elaboration d'un budget prévisionnel pour 24 mois de la reforme
5. Un atelier sur l'urbain a été tenu NOUAKCHOTT en présence:
  - DGDPE, DU, ADU
6. Recrutement des Consultants pour l'appui de la COTREF:
  - Nationaux
  - International
7. La location et l'équipement d'un local pour la COTREF

---

# Résumé de la feuille de route



# Principaux axes d'action nécessaires

- 1. Besoin d'une vision stratégique, trois axes:**
  - Renforcer la sécurité foncière de l'ensemble des détenteurs de droits fonciers ;
  - Optimiser l'utilisation de la ressource foncière à des fins de développement durable, tant sur le plan social, économique et environnemental ;
  - Régler de manière concertée et durable les litiges fonciers spécifiques.
  
- 2. Restructurer l'administration foncière**
  - Déconcentrer le service de gestion domaniale et foncière
  - Unifier les compétences
  - Renforcer les capacités
  - Mieux gérer les conflits
  
- 3. Opérations pilotes**
  - En zones urbaines et rurales
  - moyens :
    - d'incitation et d'assurance;
    - d'expérimentation,

# Les solutions proposées

## **Une voie médiane à inventer entre le domaine national et la propriété communautaire qui :**

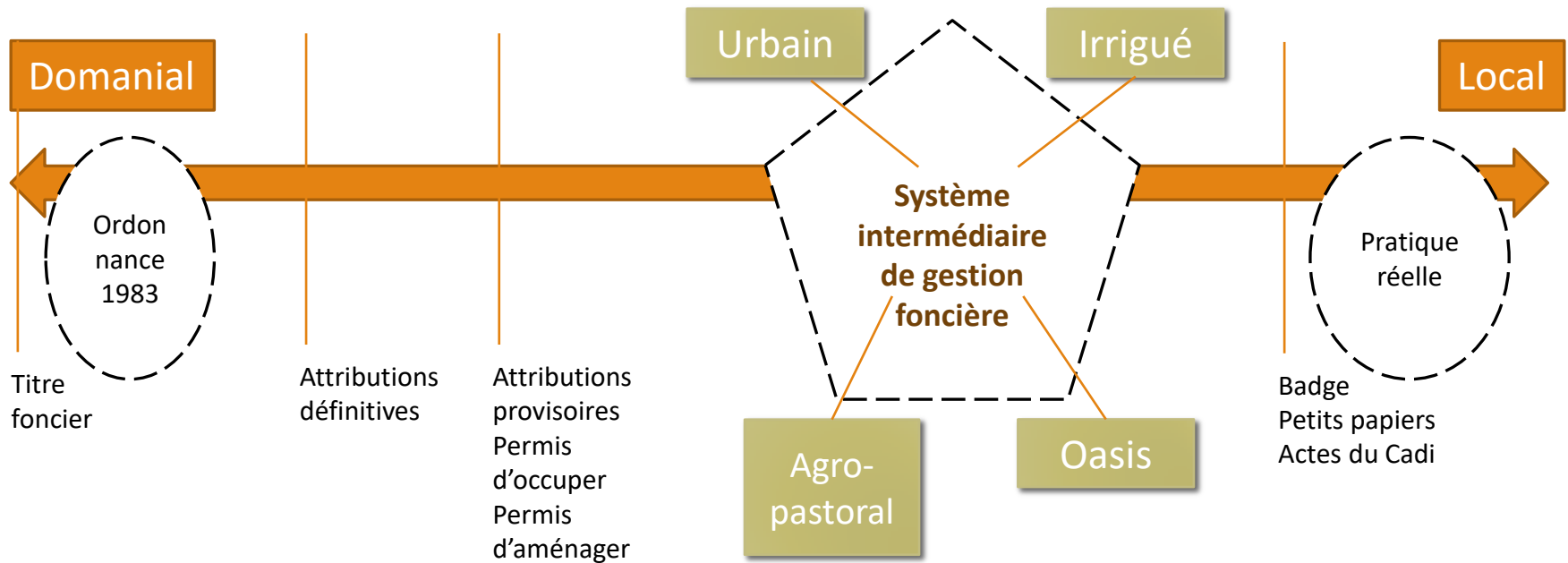
---

- garantit la propriété et la souveraineté de l'Etat;
- Préserve les droits des propriétaires terriens;
- Alloue des terres aux sans terre;
- Corrige les erreurs d'application éventuelles de l'ordonnance n° 83-127;
- Incite les investisseurs nationaux et étrangers ;

## **Un processus de réforme en quatre étapes:**

1. Travaux préparatoires
2. Concertations et débats;
3. Élaboration et validation du documents de la politique foncière
4. Mise en oeuvre de la politique foncière,

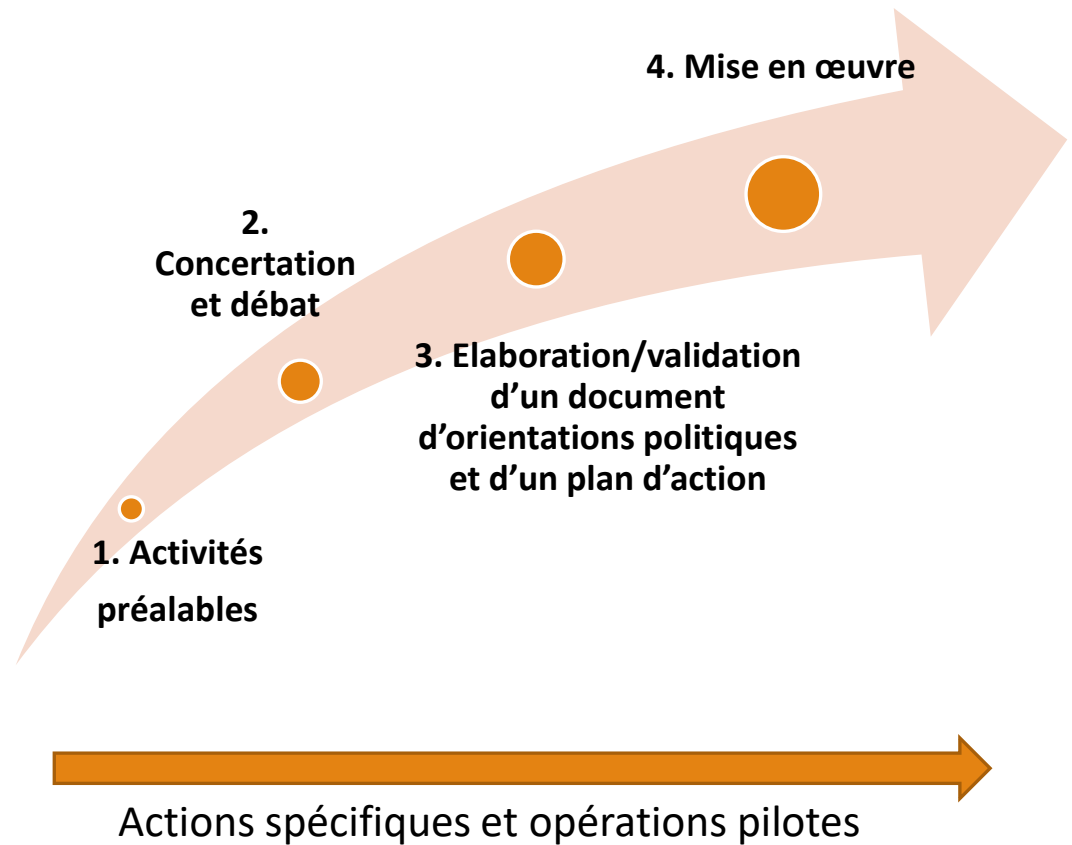
# Une voie médiane à inventer





4 étapes  
possibles

+ des  
operations  
pilotes



# Etape 1 – Activités préalables

## Mise en place du cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de la réforme foncière:

---

- Comité Interministériel créé par arrêté du Premier Ministre n° n° 474/PM du 7 juin 2016;
- Commission technique de suivi et de mise en œuvre de la réforme foncière créée par arrêté du Ministre des Finances n° 639/MEF du 29 juin 2016,

## Revue du secteur foncier:

- **Une analyse de la situation foncière actuelle et des initiatives passées ou en cours dans le secteur**, avec un accent particulier sur les leçons à tirer des expériences accumulées au fil du temps au gré des différentes législations, contextes et pratiques foncières qui se sont succédé.
- **Un diagnostic complet des problématiques foncières** resituées dans leur contexte politique et social en fonction des contraintes propres à chaque grand ensemble agro-écologique ;
- **L'identification de solutions** pour une amélioration de la gestion foncière durable et ajustée aux différents contextes **et la formulation de recommandations** à l'attention du Gouvernement et des acteurs du secteur foncier. Ces recommandations pratiques seront établies sur la base d'une analyse rigoureuse des faits et serviront de base pour la mise en œuvre des nouvelles orientations de politique foncière

## Operations pilotes en milieux rural et urbain

Durée : 3 à 6 mois

# Etape 2 – Concertations et débats

## **Ateliers régionaux**

Organisation d'ateliers régionaux sur la question foncière pour l'identification approfondie des enjeux à traiter via une large participation, Quatre ateliers ont été proposés :

---

- Zone Nord : Atar (englobant les régions de l'Adrar, de l'Inchiri du Tagant et du TirisZemour)
- Zone Sud-Est : Aioun (englobant les régions du HodhCharghi, Hodh Gharbi et Assaba )
- Zone Sud, Kaédi : (englobant les régions du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimaka)
- Zone Ouest : Nouadhibou (englobant les régions de Nouakchott et Nouadhibou)

Chaque atelier interrégional produira un rapport de synthèse qui mettra en relief :

- Les enjeux fonciers propres à chaque zone ;
- Les éventuelles initiatives prises par le Gouvernement et / ou les organisations locales en matière de sécurisation foncière ;
- Les recommandations formulées pour chaque zone.

## **Assises Nationales**

Lancement officiel du processus d'élaboration de la politique nationale foncière à travers l'organisation d'un évènement national ( ⇔ assises nationales du secteur foncier)

Durée : 3-6 mois

# Etape 3 – Elaboration/validation d'un document de politique foncière et conception d'un plan d'action

---

Imaginer/valider une vision commune et partagée sur les grandes orientations d'une stratégie/politique nationale foncière

- Mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques en charge de l'élaboration du document
- Maîtrise d'oeuvre assurée par la cellule de préparation
- Elaboration basée sur les recommandations de la revue du secteur foncier, sur des actions pilotes en cours et sur des expériences internationales
- Articulée à la SCAPP
- Processus consultatif avec mécanismes de concertation
- Validation en 2 temps
  - Par les acteurs (forums)
  - par le Gouvernement (Parlement et/ou Conseil des Ministres).

➔ Document de politique foncière précisant les grandes orientations

Conception d'un programme d'action à 5 ans de la politique foncière

Organisation d'évènements à caractère national et régional (cérémonies de lancement)

Durée : 9 mois – 12 mois

# Etape 4 – mise en œuvre de la réforme

- **révision des textes**

- 
- nomination d'un comité de révision des textes, discussion des projets de textes avec les acteurs du secteur foncier, adoption, information-communication sur les nouveaux textes

- **changements institutionnels**

- renforcements des services intervenant dans la gestion foncière et domaniales
- Extension des opérations pilotes après évaluation, ajustements, formalisation et inscription dans un cadre légale et réglementaire
- Formation, communication, sensibilisation

Durée étapes 1 à 3: entre 2 et 2 ans ½

Durée étape 4: 1<sup>ère</sup> phase de mise en œuvre de l'ordre 5 ans



Merci de votre attention